



# Le Bulletin

Novembre 2014



## Mot du président



## Coup de cœur :

Deux membres de la FNCSF défendent des principes clés de l'ELF devant le plus haut tribunal au pays

►►► Détails



## Élections scolaires :

Faut-il réformer le système?

►►► Détails



## Rétroaction sur le congrès annuel de la FNCSF :

Très haut taux de satisfaction des répondants au sondage

►►► Détails



## Planification stratégique 2015-2020 de la FNCSF :

Se définir pour agir

►►► Détails



## Comité sénatorial :

Témoignage de la FNCSF sur le projet de loi S-205 et les politiques linguistiques

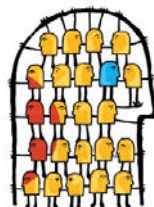
►►► Détails



## Plan stratégique sur l'éducation en langue française :

Identifier des ressources pour appuyer la mise en œuvre

►►► Détails



## Forum des leaders :

Dialogue sur le développement des communautés francophones et acadiennes

►►► Détails



## Programme d'appui aux droits linguistiques :

Rencontre annuelle sur l'immigration

►►► Détails



## Banque de ressources éducatives :

Donnez un coup de pouce à vos enseignants!

►►► Détails



## Recherche action :

La revue Éducation Canada publie un numéro sur la question

►►► Détails





## Mot du président

L'éducation publique en français au pays connaît de fortes zones de turbulence par les temps qui courent.

Au Québec, les 72 commissions scolaires francophones passeront à 46, une réduction de près de 30 % dans un souci de réaliser des économies d'échelle et des réductions de coûts.



Cette annonce a provoqué une onde de choc au sein des élus scolaires québécois et auprès de la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, Josée Bouchard, que nous avons rencontrée lors de leur congrès annuel.

Au moment de sortir cette édition du Bulletin, près de sept mille personnes avaient signé la pétition de la Fédération des commissions scolaires du Québec en faveur de l'éducation publique...une éducation se basant sur quatre principes soit l'accessibilité à des services éducatifs diversifiés et de qualité, la réussite éducative, la reconnaissance de l'expertise professionnelle des ressources humaines et une gouvernance démocratique et partenariale afin de maintenir et de renforcer le rôle des commissions scolaires.

L'éducation en langue française ailleurs au pays repose elle aussi sur des principes auxquels la FNCSF adhère. Notre fédération estime que nos conseils scolaires doivent avoir la pleine gestion en matière d'admission d'enfants, d'infrastructures, de financement, de programmes et de leur personnel.

C'est pourquoi elle souscrit à cinq principes qui permettent de répondre au mandat spécifique des écoles de langue française et d'assurer l'épanouissement, la vitalité et la pérennité des communautés francophones situées en contexte minoritaire : l'équivalence des infrastructures, l'homogénéité des infrastructures, le droit de gestion des admissions d'enfant, le programme de francisation 3 à 5 ans et, enfin, une formule de financement adaptée aux besoins particuliers des conseils scolaires francophones.

En décembre et janvier, deux de nos membres, le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (de concert avec Fédération des parents francophones de la Colombie-Britannique) et la Commission scolaire francophone du Yukon, défendront devant la Cour suprême du Canada certains de ces principes. L'issue de ces deux causes risque de redéfinir les relations qu'entretiennent nos conseils scolaires avec leur ministère provincial ou territorial de l'Éducation. Nous suivons donc de près le dénouement de ces causes. Entre-temps, nous vous proposons, entre autres, une réflexion sur le taux de participation aux élections scolaires ainsi qu'un article sur les orientations à venir de la FNCSF pour les cinq prochaines années.

*Robert Maddix* ←



## Coup de cœur :

Deux membres de la FNCSF défendent des principes clés de l'ELF devant le plus haut tribunal au pays



***Cette rubrique vise à mettre en lumière certaines initiatives ou réussites des conseils scolaires de langue française en contexte minoritaire.***

Deux dates importantes à noter au calendrier : le 2 décembre et le 21 janvier. Ces deux dates signifient l'aboutissement d'un long parcours juridique pour le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (CSF CB) de concert avec la Fédération des parents francophones de la Colombie-Britannique et la Commission scolaire francophone du Yukon. C'est à ce moment que le plus haut tribunal au pays, la Cour suprême du Canada, entendra ces deux causes. Notons toutefois que le CSF CB est aussi engagé dans un autre procès portant sur l'équivalence des infrastructures scolaires dont la fin est prévue avec le témoignage en décembre du directeur général de la FNCSF, Monsieur Roger Paul.

Ces deux conseils ont investi temps, argent et ressources humaines, à la mesure de leurs modestes moyens, pour mener leur combat juridique jusqu'au bout afin que des aspects des questions liées aux droits de gestion des conseils scolaires francophones en contexte minoritaire soient vidés une fois pour toutes.

Les différends qui les opposent à leur gouvernement provincial ou territorial pour le financement des infrastructures ou la gestion des admissions ne sont pas uniques au pays. D'autres conseils scolaires francophones au pays éprouvent eux aussi des difficultés, à des niveaux différents, à faire valoir leurs droits de gestion.

En raison des enjeux financiers liés à ces causes, on a pu assister à une mobilisation des autorités provinciales et territoriales afin de faire obstacle à la position des deux conseils scolaires qui réclament essentiellement qu'on précise le cadre législatif et monétaire dans lequel ils opèrent afin qu'ils puissent assurer la livraison de services éducatifs en français de qualité.

Toutefois, la lutte s'annonce ardue. Comme chaque fois que l'enjeu est d'ordre monétaire, on assiste à une mobilisation des forces en présence. Cette fois-ci, plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux ont choisi d'intervenir dans ces causes pour s'opposer aux positions qui seront défendues par les deux conseils scolaires francophones.

*(suite sur la prochaine page)*



Pour sa part, la FNCSF interviendra dans ces deux causes comme organisme national porte-parole des conseils scolaires francophones. Elle peut compter sur un allié naturel, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, qui aura aussi le statut d'intervenante.

À la veille de l'audience de la cause de l'école Rose-des-vents qui oppose l'association des parents de cette école et le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique au Ministère de l'Éducation de cette province, nous vous invitons à lire, à titre d'information, le sommaire de cette cause tel que préparé par le Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada.



### ***Association des parents de l'école Rose-des-vents, et al. c. Ministère de l'Éducation de la province de la Colombie-Britannique, et al.***

*Comment un tribunal doit-il aborder l'évaluation de l'équivalence véritable des installations scolaires d'une école de langue française minoritaire aux installations scolaires de langue anglaise majoritaires, aux fins de déterminer si les installations scolaires de l'école de langue française respectent les exigences de l'article 23 de la Charte? - À quelle étape de l'analyse les ressources financières de la province sont-elles pertinentes? - En plus d'établir que les nombres justifient des établissements d'enseignement, est-il nécessaire pour les parents titulaires de démontrer qu'il soit « pratiquement faisable » de fournir des établissements équivalents à ceux offerts à la majorité linguistique et d'établir en preuve la ou les parts de responsabilité de la province et/ou du conseil scolaire pour une violation de l'art. 23? - Quel rôle joue le pouvoir de gestion et de contrôle exercé par un conseil scolaire dans l'analyse de l'équivalence véritable des installations scolaires? - Charte canadienne des droits et libertés, art. 23.*



*L'école Rose-des-vents est une école élémentaire de langue française qui fut établie à Vancouver en 2001 et qui accueille environ 350 élèves. Il s'agit de la seule école élémentaire francophone desservant la population habitant à*

*l'ouest de la rue Main. Depuis de nombreuses années, les parents d'élèves fréquentant l'école réclament un établissement scolaire de qualité équivalente aux établissements scolaires dont dispose la majorité anglophone de la même zone scolaire.*

*En 2010, un regroupement de parents dont les enfants fréquentaient l'école ont présenté une requête en Cour suprême de la Colombie-Britannique cherchant à obtenir une déclaration que leurs droits garantis par l'article 23 de la Charte avaient été enfreints dans la mesure que les installations scolaires dont ils bénéficient ne rencontrent pas les normes prévues par cette disposition constitutionnelle. Selon ces parents, l'école Rose-des-vents est surpeuplée, avec des installations de piètre qualité et est moins facilement accessible que les écoles de langue anglaise de la région.*



( suite sur la prochaine page)

*La requête déposée par ces parents nommait le ministère de l'Éducation de la province de la Colombie-Britannique et le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique à titre de défendeurs.*

*Un juge, siégeant en tant que juge de gestion d'instance, a ordonné que l'audition de la requête ait lieu en trois phases, la première consistant à déterminer si les installations à l'école Rose-des-vents et le transport scolaire dont bénéficient les enfants des membres du regroupement de parents sont équivalents aux installations et transport scolaire dont disposent les élèves fréquentant des écoles de langue anglaise se trouvant dans une situation analogue. Ce même juge a ordonné que soient rayés de la réponse du procureur général de la Colombie-Britannique certains paragraphes qu'il jugea non pertinents à cette phase du litige. À la clôture de la première phase des procédures, une déclaration fut émise à l'effet que parents ayants droit habitant à l'ouest de la rue Main à Vancouver n'ont pas accès aux établissements scolaires de langue française que leur garanti l'art. 23 de la Charte. La Cour d'appel a accueilli l'appel logé par la province et a infirmé (annulé) à la fois la déclaration relativement à l'art. 23 de la Charte et l'ordonnance ayant radiée des paragraphes de la réponse du procureur général.*







## Élections scolaires au pays : Faut-il réformer le système?

*Nous vous proposons une réflexion sur les taux de participation aux récentes élections scolaires au pays à partir d'un article du journaliste Jean-Pierre Dubé paru dans Francopresse le 11 novembre dernier et auquel la FNCSF a collaboré.*



### La démocratie scolaire en crise?

Par Jean-Pierre Dubé (Francopresse)

La participation électorale a chuté et des conseils scolaires en milieu minoritaire gouvernent sans l'intérêt du public. Un défi de légitimité s'annonce.

Au niveau scolaire, les électeurs franco-ontariens ont participé à 40 % le 27 octobre. Ceux du Nouveau-Brunswick à 25 % lors du scrutin de 2012, avec 21 des 37 postes élus par acclamation. Aux élections de mai à l'Île-du-Prince-Édouard, six des huit postes ont été élus sans concurrence. L'élection scolaire du 15 octobre chez les Franco-Manitobains a vu choir le taux de 27 % en 2010 à 10 %.

Mais le Québec a remporté la palme avec un taux de 4,8 % le 2 novembre, confirmant l'urgence d'une refonte du système de gouvernance. Devant les protestations des anglophones, le ministre Yves Bolduc a déclaré qu'il consultait les avocats du gouvernement sur les modalités d'une réforme, malgré les droits constitutionnels de la minorité.

« Tout à coup, signale le doctorant Martin Normand de l'Université de Montréal, ce n'est plus aussi clair que les conseils scolaires sont garantis par la **Charte canadienne des droits et des libertés**. Le cas Mahé de l'Alberta (1990) a permis à la Cour suprême de préciser jusqu'où on peut aller. L'article 23 permet la création de conseils scolaires, mais ne l'oblige pas. »

Martin Normand reconnaît le paradoxe. « L'éducation est le seul espace de gouvernance garanti aux minorités, mais il est négligé autant par les électeurs que par les élus. Dans l'Est ontarien, la plupart des candidats sont élus sans opposition.

*(suite sur la prochaine page)*



« Il est difficile de comprendre la pertinence de ce palier, estime-t-il. À moins d'avoir un enfant à l'école, on ne saisit pas les enjeux. C'est seulement quand ça va mal que le parent s'adresse au conseil scolaire. Même dans la recherche, on s'intéresse à la pédagogie et à l'identité, mais pas aux questions de pouvoir. »

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) suit de près la situation, note le directeur général Roger Paul. « La gouvernance en éducation est méconnue par la population et les autorités ne font pas assez la promotion des élections.

« La meilleure façon d'augmenter la participation, croit-il, est de jumeler l'élection municipale et scolaire, comme en Ontario. Dans les deux plus grands conseils, le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario et le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est, qui regroupent 42 000 élèves, on a eu un taux de près de 40 %. C'est énorme. »

Roger Paul reconnaît que les acclamations sont fréquentes. Ce phénomène serait lié au fait que l'expertise se construit au fil des années et « qu'on y pense deux fois avant de contester un élu ayant beaucoup d'expérience. Ça peut décourager les nouveaux. »

Geneviève Poulin a remporté ses élections en 2013 au moment de la fusion des conseils publics et catholiques du sud de l'Alberta. « Il y a une centaine de familles dans ma région à Canmore. Environ 75 personnes ont voté. J'ai adoré le processus, ça m'a permis de me pencher sur mes motivations. Les autres conseillers ont surtout été élus par acclamation. »

La gouvernance est un apprentissage continu, affirme la fondatrice d'une garderie familiale. « Il y a beaucoup de retraités qui se présentent parce que ça demande beaucoup de bénévolat. » Elle s'est initiée à la gestion scolaire comme membre de son conseil d'école puis de la Fédération des parents francophones de l'Alberta.

Jean-Michel Beaudry est à 26 ans le plus jeune commissaire de l'histoire de la Division scolaire franco-manitobaine. S'il ne s'était pas présenté aux élections d'octobre, les 11 postes disponibles auraient été comblés sans concurrence.



*(suite à la prochaine page)*



« J'ai été élève dans la division scolaire, explique-t-il, et ça avait été déterminant pour moi qu'il y avait une communauté francophone autour de l'école, des arts et des emplois en français. Ça fait depuis le secondaire que je considère m'impliquer en éducation. »

Le communicateur web se préoccupe de la participation électorale. « Il n'y a pas de crise, mais un détachement entre la communauté et la division scolaire. Beaucoup de gens ne savaient rien des élections. Il y a du travail à faire pour montrer ce qu'on fait. »

À sa première tentative, Louise Essiembre a été élue par acclamation au Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario. Dans Sudbury, affirme-t-elle, le taux de participation atteint 50 %. Son intérêt remonte à sa participation à l'organisme Parents partenaires en éducation.

« J'ai siégé comme directrice régionale pour faire la liaison avec les parents de la région, souligne la courtière en assurances. Comme conseillère, je veux apporter les besoins des parents à la table. Mais ma plus grande ambition, c'est d'encourager la francophonie à l'école. Les jeunes, les médias, c'est beaucoup en anglais. »







## Rétroaction sur le congrès annuel de la FNCSF :

Très haut taux de satisfaction des répondants au sondage!

Le dernier congrès annuel de la FNCSF qui s'est tenu en octobre semble avoir répondu aux attentes des participants.



Le tiers des participants présents au congrès ont complété le sondage en ligne qui leur avait été acheminé à la suite de l'événement pour évaluer leur taux de satisfaction.

Voici de façon succincte la ventilation des résultats de ce sondage :

### Journée précongrès

#### **Volet conseillers scolaires : table ronde avec le député Yvon Godin, la sénatrice Maria Chaput et le conseiller municipal, Jean-Marc Lalonde**

Très haut taux de satisfaction

- 83 % des répondants souhaitent qu'on reconduise la formule
- 71 % se disent non seulement satisfaits, mais **très satisfaits** par l'animation et le contenu (pertinence et qualité) ainsi que les échanges

#### **Volet Jeunesse : table ronde avec des conseillers élèves**

Un répondant sur deux s'est dit **très satisfait**

#### **Inscription et accueil :**

- 63 % des répondants se sont dits très satisfaits
- 37% des répondants se sont dits satisfaits

#### **Soirée Retrouvailles :**

- 64 % des répondants se sont dits très satisfaits
- 29% des répondants se sont dits satisfaits

#### **Conférence du constitutionnaliste, Benoît Pelletier : très haut taux de satisfaction**

- 95 % des répondants se sont dits très satisfaits (le qualifiant de bon orateur, d'excellent conférencier, propos pertinents, éloquents, bien préparé, prestation extraordinaire)

*(suite à la page suivante)*



**Les ateliers** : les répondants ont indiqué avoir préféré les 7 péchés capitaux, les études postsecondaires, la petite séduction et, enfin, le démarchage municipal

### **Positionnement et rayonnement de la FNCSF**

- 2 congressistes sur 3 qui ont répondu au sondage se sont dits très satisfaits

### **Table ronde sur la justice en français**

- 2 congressistes sur 3 qui ont répondu au sondage se sont dits très satisfaits

### **Encan**

- Satisfaits

### **Banquet**

- 78 % des répondants se sont dits très satisfaits

### **AGA**

- 80 % des répondants se sont dits très satisfaits

Parmi les commentaires constructifs afin d'améliorer la prochaine édition du congrès annuel de la FNCSF, nous notons la proposition de projeter les résolutions lors de l'AGA sur l'écran, de revoir la formule pour l'encan afin d'en simplifier le processus et d'amasser plus d'argent pour la Fondation Éduquer en français et d'ajouter d'autres formats à ceux des tables rondes et ateliers lors de l'événement.

Le comité organisateur de l'édition 2015 tiendra une rencontre en début d'année afin de réfléchir sur le thème de ce prochain congrès qui aura lieu à Terre-Neuve. ←

## **25<sup>e</sup> congrès de la FNCSF**

**29 au 31 octobre 2015** ☆

**Saint-Jean (Terre-Neuve)**

*C'est un rendez-vous!* ☆





# Planification stratégique 2015-2020 de la FNCSF :

## Se définir pour agir

La planification stratégique quinquennale de la FNCSF se précise grâce à l'élaboration d'indicateurs d'effets ou d'impact. Lors de la dernière assemblée générale annuelle de la Fédération, les délégués ont donné le feu vert à l'équipe du secrétariat de la FNCSF, le comité de pilotage et les membres du conseil d'administration pour poursuivre le travail entamé afin d'établir les objectifs qui guideront l'organisme pour les cinq prochaines années. Le plan stratégique de la FNCSF pour 2015-2020 repose sur trois axes d'intervention soit :



1. Spécificité, vitalité et valeur ajoutée de l'école de langue française
2. Positionnement et droits à l'éducation de langue française
3. Renforcement des capacités des membres

Ces trois axes sont définis à travers trois visées soit :

1. La réussite
2. Le continuum
3. L'engagement

Par exemple, en ce qui a trait à l'axe spécificité, vitalité et valeur ajoutée de l'école de langue française, la réussite, le continuum et l'engagement se définiraient par les objectifs suivants :

- Les conseils scolaires ont une compréhension commune des principes de spécificité, de vitalité et de valeur ajoutée d'une école de langue française en contexte minoritaire. (réussite)
- Les conseils scolaires, à partir des principes de spécificité, de vitalité et de valeur ajoutée d'une école de langue française, ont une compréhension commune :
  - des besoins en développement de la petite enfance;
  - des besoins au palier élémentaire;
  - des besoins au palier secondaire;
  - des besoins en éducation postsecondaire afin d'influencer le pouvoir décisionnel pour faire progresser l'école de langue française (continuum)
- Les conseils scolaires s'engagent à collaborer avec les partenaires communautaires afin de dégager une compréhension commune des principes de spécificité, de vitalité et de valeur ajoutée d'une école de langue française en contexte minoritaire dans le but d'influencer le pouvoir décisionnel pour faire progresser l'école en langue française. (engagement)

Les membres du comité de pilotage se rencontreront pour poursuivre leurs discussions. Ces discussions porteront sur un continuum d'objectifs et un plan opérationnel. Les résultats de leurs démarches seront présentés aux membres du Conseil d'administration de la FNCSF en janvier.





## Le sénat :

### Témoignage de la FNCSF sur le projet de loi S-205 et les politiques linguistiques



Le 24 novembre dernier, la FNCSF témoignait devant les membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles dans le cadre du projet de loi S-205 et des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique.

La Fédération a manifesté son appui au projet de loi S-205. La FNCSF estime que l'adoption de ce projet de loi permettrait de mieux refléter la réalité de la francophonie canadienne ce qui aurait pour effet de bonifier l'offre des services en français et ainsi favoriser l'épanouissement et la vitalité des communautés francophones et acadiennes dont font partie nos écoles.

La FNCSF a expliqué que plusieurs des élèves des conseils scolaires francophones sont issus de familles exogames et ne sont donc pas comptabilisés comme francophones par les instances fédérales. C'est pourquoi la FNCSF croit que de nouveaux critères d'application de la Loi et une révision à chaque recensement permettant une définition plus inclusive de ce qu'est un francophone seraient considérés comme une grande avancée.

Dans un communiqué émis par le bureau de la sénatrice franco-manitobaine Maria Chaput, qui est à l'origine de ce projet de loi, on peut lire des précisions au sujet de la position de la FNCSF afin d'éviter des exclusions arbitraires : « Le critère de la « première langue officielle parlée » utilisée par le gouvernement fédéral pour calculer l'offre de services de ses institutions dans les deux langues officielles exclut plusieurs élèves issus de familles exogames qui fréquentent l'école française. Le projet de loi S-205 propose de considérer le nombre de personnes pouvant communiquer dans chacune des langues officielles, afin d'éviter de telles exclusions arbitraires. »

La FNCSF était accompagnée lors de sa présentation par la directrice générale par intérim de la Commission nationale des parents francophones, Madame Ghislaine Pilon qui a noté, entre autres qu'il était impossible de trouver un bureau de Passeport Canada offrant des services en français à Mississauga, en Ontario, alors que la ville compte trois écoles françaises au niveau primaire, et une autre au secondaire.

Nous vous invitons à consulter le témoignage de la FNCSF dans son intégralité sur le site Web de la FNCSF sous l'onglet Publications (Études, rapports et présentations).

[http://fncsf.ca/wp-content/uploads/2014/05/Langue\\_seconde\\_Presentation\\_Cte\\_sen\\_241114.pdf](http://fncsf.ca/wp-content/uploads/2014/05/Langue_seconde_Presentation_Cte_sen_241114.pdf)





# Plan stratégique sur l'éducation en langue française :

## Identifier les ressources pour appuyer la mise en œuvre


Les membres des quatre comités (pédagogie/apprentissages, construction identitaire, petite enfance et immigration) se sont rencontrés cet automne pour poursuivre leur travail afin d'appuyer la mise en œuvre du plan stratégique sur l'éducation en langue française (PSELF).

Le plan stratégique sur l'éducation en langue française est la toile de fond des grands courants qui visent à consolider, développer et animer le réseau des écoles de langue française en contexte minoritaire au Canada au sein de nos communautés francophones et acadiennes.



Les membres des comités de travail en sont à l'étape d'identifier les ressources existantes ou manquantes pour venir en appui aux objectifs du PSELF dont le slogan est : quatre priorités, quatre voies d'avenir.

Les membres du Comité tripartite qui se rencontreront au début du mois de décembre pourront constater les progrès accomplis par ces comités de travail. Le Comité tripartite est responsable de la mise en œuvre du plan stratégique pour l'éducation en langue française. Ce comité regroupe des représentants des ministères de l'Éducation des provinces et territoires, des représentants communautaires et scolaires et des représentants de divers ministères fédéraux. Une mise à jour leur sera présentée ainsi que certaines des ressources clés existantes identifiées tel que la série *Comprendre la construction identitaire* ou encore la *Pédagogie à l'école de langue française* (PELF).

Nous vous invitons à consulter le site Web du PSELF pour plus de détails. Ce site comprend notamment les plus récentes versions des portraits de chacun des domaines (petite enfance, pédagogie/apprentissages, immigration et construction identitaire) ainsi qu'un tableau des ressources existantes, un tableau des étapes de mise en œuvre et un tableau intitulé modèle logique. 

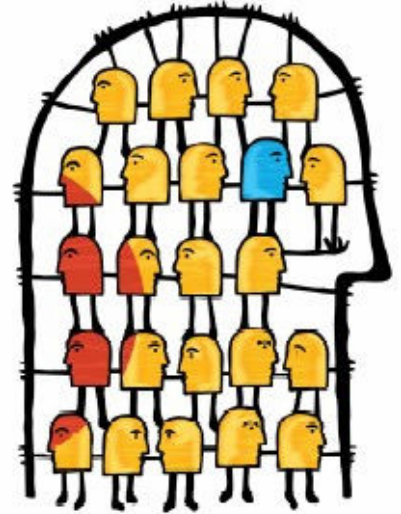




## Forum des leaders :

### Dialogue sur le développement des communautés francophones et acadiennes

Le 21 novembre dernier avait lieu la rencontre du Forum des leaders. Cette rencontre a permis entre autres de se pencher sur le dernier cycle de la mise en œuvre du Plan stratégique communautaire (PSC). L'événement a aussi été une occasion de discuter de la valeur ajoutée du format du Forum des leaders qui permet notamment de partager des connaissances et de réfléchir sur des enjeux communs.



Dans le cadre de ce forum, les progrès dans certains secteurs dont ceux de l'immigration et de la petite enfance en éducation ont été abordés. Cela a permis de relater les avancées accomplies par le Comité tripartite à travers ses comités de travail dont deux portent sur ces domaines.

Lors de l'événement, une présentation a été faite par Éric Forgues de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. Cette présentation était basée sur un document produit par l'ICRML intitulé *Financer la francophonie canadienne : faire société ou créer un marché de services*.

Ce document conclut que « le gouvernement doit protéger, promouvoir, voire développer l'autonomie institutionnelle des communautés francophones situées en contexte minoritaire en reconnaissant leur capacité à prendre des décisions concernant leur avenir et leur développement et en les aidant à mettre en place des mécanismes de gouvernance légitimes. Les organismes porte-parole devraient défendre ce principe de l'autonomie institutionnelle. »

<http://www.cirlm.ca/images/stories/documents/fr/financer%20la%20francophonie.pdf>







## Programme d'appui aux droits linguistiques :

### Rencontre annuelle sur l'immigration

Le programme d'appui aux droits linguistiques (PADL) tenait le 19 novembre dernier sa rencontre annuelle. Celle-ci s'intitulait : Évolution démo-linguistique et immigration au sein des communautés de langues officielles : Pistes d'action actuelles et à venir pour les droits linguistiques constitutionnels.



Parmi les conférenciers, on comptait le Commissaire aux langues officielles du Canada, Graham Fraser, le commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, Katherine d'Entremont, et le commissaire des services en français de l'Ontario, François Boileau.

Des présentations ont également porté sur les droits linguistiques constitutionnels et l'immigration au Manitoba, le déclin du système scolaire anglais au Québec ainsi que deux tables rondes sur les enjeux de l'immigration dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire et un autre sur les Services et outils disponibles aux nouveaux arrivants pour connaître leurs droits linguistiques constitutionnels.

La FNCSF qui était présente a également profité de l'occasion pour saisir le président du Comité d'experts des préoccupations de la Fédération relativement à l'appui financier pour les causes juridiques accordé par le PADL.

Voici un extrait de la lettre adressée par la suite à Monsieur Thomas Maillet, président du Comité d'experts du PADL, précisant les inquiétudes de la FNCSF.

« Grâce à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi qu'à des démarches judiciaires pour faire appliquer l'esprit de cet article, notre réseau d'écoles de langue française au pays s'est développé.

Toutefois, cette progression est freinée par plusieurs provinces et territoires qui refusent de reconnaître la pleine gestion de nos conseils scolaires minant ainsi la prestation des services actuels et futurs de nos conseils scolaires.

Certains de nos membres manquent cruellement de financement pour répondre à des besoins urgents de francisation, d'animation culturelle et pour la construction et la rénovation d'écoles.

Cette situation financière est d'autant plus précaire que certains de nos membres ont choisi de se tourner vers les tribunaux pour asseoir leurs droits de gestion scolaire, une démarche longue et coûteuse.

(suite sur la page suivante)



Deux de ces causes seront entendues en décembre et en janvier prochain par le plus haut tribunal au pays, la Cour suprême.

Les jugements qui seront rendus dans ces affaires auront des retombées pour l'ensemble de nos membres au pays.

Les conseils scolaires qui ont choisi de poursuivre leur combat juridique jusqu'en Cour suprême ont déboursé d'importantes sommes. Il est clair qu'à ce chapitre, ils ne sont pas à armes égales financièrement avec les gouvernements provinciaux ou territoriaux.

C'est pourquoi l'appui financier du PADL est si déterminant pour nos conseils scolaires qui revendiquent le respect de leurs droits linguistiques constitutionnels.

Pourtant, des conseils scolaires ont vu leurs récentes demandes d'aide financière refusées par le PADL.

Ces refus sont une source de préoccupation pour la FNCSF et ses membres. C'est pourquoi les délégués présents au récent congrès de la FNCSF en octobre dernier ont adopté une résolution enjoignant le PADL à mieux répartir son enveloppe budgétaire afin de pouvoir répondre davantage à l'un des volets de sa mission soit clarifier et faire avancer les droits linguistiques constitutionnels au Canada par l'aide financière octroyé aux causes judiciaires portant sur cette question.

Cette résolution se lit comme suit :

*Entendu que*

*La FNCSF et certains de ces membres ont essuyé des refus relativement à des demandes de financement pour des interventions juridiques en raison d'un budget dégarni et insuffisant du Programme d'appui aux droits linguistiques,*

*La FNCSF estime que le PADL doit réviser ses priorités pour appuyer davantage financièrement les conseils scolaires devant les tribunaux relativement aux droits de gestion scolaire.*

Nous estimons impératif que vous soyez saisi de cette situation.

C'est donc dans un esprit de collaboration que nous vous écrivons. Nous souhaitons vivement que cette situation soit adressée.

Conséquemment, nous restons à votre disposition pour explorer les avenues possibles pour remédier à cette situation. »





## Banque de ressources éducatives du Canada (BREC) :

Donnez un coup de pouce à vos enseignants

En avez-vous assez de chercher désespérément des ressources en français de qualité pour appuyer votre enseignement? Hé bien, la Banque de ressources éducatives du Canada (BREC) est là pour vous aider. La BREC contient plus de 7 000 objets d'apprentissages.

Mais par où commencer pour s'y retrouver? La meilleure façon est encore de s'inscrire aux formations qui seront offertes à distance les 9 et 11 décembre. On y abordera entre autres la meilleure façon de naviguer dans la BREC et on y présentera des ressources vedettes.

Pour vous joindre à cette formation, vous n'avez qu'à envoyer un courriel à [vmorand.fncsf@bellnet.ca](mailto:vmorand.fncsf@bellnet.ca) pour signifier votre intérêt.

À noter également que les écoles de langue française des 16 conseils scolaires en contexte minoritaire situées à l'extérieur de l'Ontario qui sont desservis par la BREC recevront bientôt par la poste des affiches et brochures promotionnelles.

Ces affiches et brochures peuvent être personnalisées pour y inscrire le nom d'utilisateur et mot de passe pour les enseignants et les élèves pour chacun des conseils scolaires.

D'ailleurs, les noms d'utilisateurs et mots de passe ont récemment été modifiés afin de les rendre plus simples à mémoriser.

**brec.cforp.ca**

Des milliers de ressources pédagogiques et interactives de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année

Effectuez une recherche par matière, groupe d'âge ou mot clé.

C'est gratuit!

Votre responsable de la BREC : \_\_\_\_\_



cforp





## La recherche-action :

La revue Éducation Canada publie un numéro sur la question

Le plus récent numéro de la revue Éducation Canada porte sur la recherche-action.

Cette revue est publiée par l'Association canadienne d'éducation dont le président est Roger Paul, directeur général de la FNCSF.

On y trouve des articles sur Apprivoiser les méthodes mixtes (nouveau paradigme de la recherche), accompagner le développement professionnel (un projet de recherche-action réunissant un directeur et des enseignants), des sciences en action (transformer l'enseignement des sciences et technologie), programme de soutien à la formation continue du personnel scolaire (une approche collaborative profitable), etc.

On peut consulter le magazine en ligne au [www.cea-ace.ca/fr/educationcanada](http://www.cea-ace.ca/fr/educationcanada).

On peut également s'inscrire pour recevoir un exemplaire papier de la revue qui est publiée quatre fois par année en cliquant sur [publications@cea-ace.ca](mailto:publications@cea-ace.ca).



## À noter au calendrier ...

---

**Quoi :** Comité exécutif de la FNCSF  
**Lieu :** Ottawa  
**Quand :** 2 décembre 2014

---

**Quoi :** Comité exécutif du Regroupement des directions générales de l'éducation (RNDGE)  
**Lieu :** Ottawa  
**Quand :** 2 décembre 2014

---

**Quoi :** Comité tripartite  
**Lieu :** Ottawa  
**Quand :** 3 et 4 décembre 2014

---

**Quoi :** Conseil d'administration de la FNCSF  
**Lieu :** Audioconférence  
**Quand :** 11 décembre 2014

